

République Française



SAINT-DIONISY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°035/2024

Séance du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme MANE, Mme CAMBET PETIT-JEAN,

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme BOUCHOT), M. JURADO

Absent non excusé : Mme LIRON

Secrétaire : M. FARGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
 Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de procurations : 01

OBJET : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L 1612-11 du CGCT

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49

Vu la délibération n°20-2022 du 18 mars 2022 approuvant le budget primitif

Sous réserve du respect des dispositions des articles L 1612-1, L1612-9 et L 1612-10 du CGCT, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits ;

La décision modificative suivante est proposée.

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Chap	Article	Montant	Chap	Article	Montant
011	60612 – électricité	- 3 000,00	74	741121 – DSR	+ 3 000,00
				7484 – Dotation recensement	+ 2 000,00
012	6411 – personnel titulaire	+ 10 000,00	75	7588 – autres produits	+ 2 000,00
	TOTAL	+ 7 000,00		TOTAL	+ 7 000,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 030-213002496-20241106-DEL30A_2024-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, add
n°1.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Gard pour contrôle de
légalité.



Saint-Dionisy, le 6 novembre 2024

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE